



Délibération du Conseil Municipal ordinaire de Frenelles en Vexin du 21 Octobre 2024

En exercice :	23
Présents :	17
Excusés :	0
Absent(s) :	2
Pouvoirs :	4
Votants :	21
Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0

40/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un octobre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Aline BERTOU, Maire.

Maires adjoint présents : M. BERNARD Pascal, M. BURETTE Guy, Mme BOUDEVILLE Marie-Christine, Mme DERONGS DUSSART Stéphanie.

Conseillers délégués : M. LANCIEN Dominique.

Conseillers présents : M. BÉRI Marc, Mme BULKAEN Francine, Mme DUTOT Nathalie, M. FLEURY Jean-Luc, Mme GARCIA BERNARD Catherine, M. GROUT Olivier, M. HORCHOLLES Willy, M. HUMBERT Tony, Mme MARTIN Agnès, Mme MICHELET Carole, Mme PLUVIOSE Marie.

Pouvoirs : Mme DUGARD Virginie à M. HUMBERT Tony
Mme DUCHESNE Valérie à Mme MICHELET Carole
M. LAVALLÉE Richard à Mme BERTOU Aline
Mme LEMAIRE Corinne à M. GROUT Olivier

Absents : M. CHÉRON Julien, M. Guillaume QUILLET

Secrétaire de séance : Mme MICHELET Carole

OBJET : Demande de subvention au titre de la DETR et auprès de la CAF concernant la réhabilitation d'une salle adjacente à l'école.

A Boisemont, une salle (anciennement utilisée comme classe de 58 m², avant les travaux d'agrandissement de l'école) est aujourd'hui une soupape quand il pleut pour le périscolaire, les activités du midi ainsi que pour les intervenants pour les enfants en difficulté.

Par souci d'économie d'énergie mais aussi de bien-être, cette salle a besoin d'être réhabilitée (changement de menuiseries, rabaïssment de plafond, réfection du sol), un espace sanitaire va également être créé afin que les utilisateurs de cette salle ne soient pas obligés de sortir dehors et retourner dans l'école.

Plusieurs devis ont été faits, les travaux se montent à 63 000€ HT.

La commune peut prétendre jusqu'à 80% de subvention.

Madame le Maire propose de déposer une demande auprès de la CAF et DETR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et à main levée :

- De valider les propositions émises ;
- D'autoriser Le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Fait en séance le 21/10/2024

Madame le Maire
Aline BERTOU

Envoyé en préfecture le 26/10/2024

Reçu en préfecture le 26/10/2024

Publié le

ID : 027-200085462-20241021-40_2024DELIB-DE

S2LO

